

Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2024

Coordination et rédaction

Secrétariat à la condition féminine

Pour toute information :

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :

[Publications | Gouvernement du Québec \(Québec.ca\)](#)

© Gouvernement du Québec

Secrétariat à la condition féminine

ISBN 978-2-550-98277-7

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

MFamille : Ministère de la Famille

IVAC : Indemnisation des victimes d'actes criminels

MJQ : Ministère de la Justice du Québec

MO : Ministère et organisme

MSP : Ministère de la Sécurité publique

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

SCF : Secrétariat à la condition féminine

RVP : Regroupement pour la valorisation de la paternité

SHQ : Société d'habitation du Québec

Table des matières

Introduction	5
Suivi de la mise en œuvre des actions – État d’avancement au 31 mars 2024.....	6

Introduction

Le [Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020- 2025](#) (ci-après Plan d'action spécifique 20-25) a été lancé le 3 décembre 2020. Il constitue un complément au [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#) (ci-après Plan d'action en violence conjugale 18-23).

Le [Plan d'action spécifique 20-25](#) comporte 14 nouvelles actions visant à accentuer les efforts de prévention de la violence conjugale, particulièrement des situations à haut risque de dangerosité, dont les homicides conjugaux, et à offrir un meilleur accompagnement aux victimes. De plus, comme mentionné dans le [Plan d'action spécifique 20-25](#) (p. 5), il était prévu d'accorder des crédits pour permettre la mise en place d'initiatives visant à prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et à accroître la sécurité des femmes issues des Premières Nations et Inuit et de leurs familles. Cet engagement mène donc à la concrétisation d'une quinzisième action, sous la responsabilité du SCF.

Le présent document dresse un portrait de l'état d'avancement des actions au 31 mars 2024.

Plusieurs des actions sont toujours en cours de réalisation. Bien que l'objectif du présent document soit de dresser un état de situation en date du 31 mars 2024, l'information présentée s'étend, dans certains cas, au-delà de cette date.

Ce portrait permet ainsi d'obtenir une vue d'ensemble et de constater que, parmi les 15 actions du [Plan d'action spécifique 20-25](#), il y a :

- Quatre actions terminées¹;
- Cinq actions poursuivies²;
- Six actions en cours de réalisation.

Lorsque cela était possible, des hyperliens ont été insérés pour donner accès à de l'information complémentaire en lien avec les projets réalisés ou en cours de réalisation.

¹ Une action est considérée comme terminée lorsque ce qui était prévu pour la période du [Plan d'action spécifique 20-25](#) est fait.

² L'action est intégrée aux pratiques courantes du MO responsable ou elle sera intégrée dans un autre plan d'action ou une autre stratégie.

Suivi de la mise en œuvre des actions – État d’avancement au 31 mars 2024

Axe 1 – Prévention, sensibilisation et information

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024: Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l’action
1. Mettre en place un service juridique d’urgence pour déterminer, notamment, les droits de garde d’enfants en contexte de violence conjugale	MJQ (Commission des services juridiques)	MSP (corps policiers)	<p>Il est possible de délivrer une attestation conditionnelle d’admissibilité à l’aide juridique pour offrir les services avant même d’avoir procédé à l’étude complète d’admissibilité du dossier dans un contexte de violence conjugale pour les situations d’urgence, notamment en ce qui a trait au droit de garde d’enfants. Les différents centres régionaux d’aide juridique sont informés de cette nouvelle procédure, qui existe depuis janvier 2021.</p> <p>En plus de l’attestation conditionnelle, la Commission des services juridiques a mis en place de nouveaux codes statistiques pour mieux évaluer le nombre de dossiers admissibles à cette mesure en vue d’adapter les ressources humaines nécessaires en fonction des crédits disponibles.</p> <p>Ce projet est intégré à l’action 29 : « Accorder à toutes les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale des services gratuits de consultation juridique et de représentation en urgence, peu importe leur revenu et dans tous les domaines du droit » de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 (Stratégie intégrée en violence 2022-2027).</p>	Terminée
2. Produire un aide-mémoire à l’intention des services policiers concernant l’engagement de ne pas troubler l’ordre public prévu à l’article 810 du Code criminel et s’assurer que les victimes ont accès	MSP	DPCP, MJQ	<p>En collaboration avec le DPCP et le MJQ, le MSP a conçu, à l’intention des corps de police, un aide-mémoire portant sur l’engagement à ne pas troubler l’ordre public (article 810 du Code criminel) dans un contexte de violence conjugale. Cet outil a été diffusé en août 2021 et mis à jour en novembre 2021.</p> <p>Le DPCP a mis en ligne, sur le site Quebec.ca, la section L’engagement de ne pas troubler l’ordre public : le « 810 » dans</p>	Terminée

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024: Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
à de l'information juste et fiable quant aux limites de ce recours			un contexte de violence conjugale . Le MJQ l'a bonifiée en ajoutant de l'information sur les ressources d'aide aux victimes. Le contenu est mis à jour par le DPCP, en collaboration avec le MJQ, en ce qui concerne les ressources d'aide aux victimes.	

Axe 2 – Dépistage et intervention psychosociale

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
3. Rehausser le financement des maisons d'hébergement d'urgence pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale	MSSS		Un rehaussement de 10 M\$ annuel a été alloué à la consolidation des services des maisons de première étape, dès 2020-2021. La méthode de répartition a été convenue avec les regroupements. Les sommes ont été intégrées au financement en mission globale des organismes.	Poursuivie
4. Consolider le financement d'actions sous la responsabilité du MSSS inscrites au Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 <i>(S'inscrit en complémentarité avec les actions 16, 17, 18 et 31 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023)</i>	MSSS		<p>En ce qui concerne l'action 16 du Plan d'action en violence conjugale 18-23, un financement annuel supplémentaire de 4 M\$ récurrent a été alloué aux maisons d'hébergement d'urgence selon une méthode de répartition convenue avec les regroupements en 2020-2021. Les sommes ont été intégrées au financement en mission globale des organismes.</p> <p>En ce qui concerne l'action 17 du Plan d'action en violence conjugale 18-23, un financement annuel de 1,02 M\$ récurrent a été alloué aux 34 organismes intervenant auprès des conjoints violents pour leur permettre d'adapter leurs services aux réalités de leur clientèle. Les sommes ont été intégrées au financement en mission globale des organismes.</p> <p>En ce qui concerne l'action 18 du Plan d'action en violence conjugale 18-23, un financement de 9,2 M\$ a été alloué aux maisons de deuxième étape en 2022-2023. La formule de financement a été déterminée avec les regroupements. D'autres maisons doivent ouvrir dans les prochaines années.</p> <p>En ce qui concerne l'action 31 du Plan d'action en violence conjugale 18-23, un financement de 1,8 M\$ a été versé aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux en 2021-2022, en 2022-2023 et en 2023-2024 pour une personne ressource responsable du dossier de la violence conjugale. La récurrence de cette somme sera confirmée lorsque les redditions de comptes démontreront</p>	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			l'implantation adéquate de la mesure dans le réseau. Du soutien clinique aux intervenantes et intervenants, l'élaboration d'une trajectoire de services et l'amélioration de l'offre de formation pourront être réalisés en fonction des priorités régionales.	
5. Bonifier le budget du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	SHQ		<p>Dans le Plan budgétaire 2022-2023, le gouvernement a annoncé un budget de 6 M\$ réparti sur trois ans pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement. Ce programme s'adresse aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements afin de venir en aide aux femmes et aux jeunes de 30 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale.</p> <p>En juillet 2021, le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement a été modifié, notamment afin de bonifier l'aide financière offerte par unité. Cette aide est passée, pour la région du Sud, de 18 000 \$ à 21 000 \$.</p> <p>Depuis cette bonification, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024, 204 unités de maisons d'hébergement ont fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du PAMH-Rénovation, et ce, dans 8 régions administratives.</p>	Poursuivie
6. Consolider les cellules d'intervention rapide servant à assurer un suivi des personnes ayant des comportements violents à risque d'homicide et en implanter de nouvelles dans six régions du Québec	SCF	MJQ	<p>Depuis mars 2021, 15,5 M\$ ont été annoncés pour l'ensemble des cellules d'intervention rapide (projets de consolidation et de développement ainsi que financement de mission, voir ci-dessous).³</p> <p>Entre 2021 et 2023, quatre appels de projets ont permis le financement de cellules d'intervention rapide par projet ponctuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 projets de cellules dans les 17 régions ont été soutenus pour un montant total de 5,5 M\$ depuis 2020-2021 pour 	En cours

³ Ce sont les résultats globaux, incluant les investissements du Plan Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026 (action 3).

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
			<p>la durée des projets, généralement 3 ans. Les projets sont financés auprès de 14 organismes mandataires.</p> <p>11 organismes mandataires de cellules d'intervention rapide sont financés à la mission spécifique depuis 2023-2024. Ces financements annoncés totalisent 10M\$ sur 4 ans.</p>	
<p>7. Outiller les intervenantes et intervenants des centres d'hébergement pour pères, des organismes communautaires Famille et des haltes-garderies communautaires pour mieux détecter la violence conjugale et prévenir les situations à risque de dangerosité</p>	<p>MFamille</p>	<p>MJQ, MSSS, SCF</p>	<p>Les intervenantes et intervenants ciblés par l'action ont été outillés à l'aide de formations élaborées et dispensées par le Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP), en étroite collaboration avec le Réseau Maisons Oxygène.</p> <p>Les formations ont pour objectif de permettre à ces intervenantes et intervenants de repérer adéquatement les situations de violence conjugale, dont celles à risque de dangerosité, et de diriger les personnes concernées vers des ressources spécialisées ou des cellules d'intervention rapide.</p> <p>Le RVP a développé des formations personnalisées pour chaque secteur concerné : organismes communautaires Famille, Maisons Oxygène, haltes-garderies communautaires, centres de ressources périnatales et centres de pédiatrie sociale en communauté.</p> <p>Les formations produites font l'approbation du ministère de la Famille (Ministère) afin d'assurer une cohérence avec la définition, la terminologie et les orientations gouvernementales en matière de violence conjugale. En 2023-2024, le RVP a offert 108 heures de formation et joint 645 intervenantes et intervenants issus de 311 organismes situés dans 17 régions administratives du Québec.</p> <p>Le projet fait l'objet d'une évaluation en continu sous la supervision de M^{me} Diane Dubeau, professeure à l'Université du Québec en Outaouais et experte en évaluation.</p>	<p>En cours</p>

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
<p>8. Outiller, à l'aide d'une trousse virtuelle, le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance pour lui permettre de mieux détecter les enfants exposés à la violence conjugale et de mieux intervenir auprès d'eux</p>	<p>MFamille</p>	<p>MJQ, MSSS, SCF, DPCP</p>	<p>Le prestataire de services (Université du Québec à Trois-Rivières) a produit un guide Web en matière de violence conjugale destiné aux membres du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance travaillant auprès des enfants âgés de 0 à 5 ans. La trousse virtuelle FÉE (Famille Égalité Enfants) permet de mieux détecter les enfants exposés à la violence conjugale et de mieux intervenir auprès d'eux. Elle est accessible au grand public depuis le 26 février 2024.</p> <p>Des séances d'information seront offertes en 2024 et 2025 pour aider les membres du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance à se familiariser avec ses contenus et outils.</p>	<p>En cours</p>

Axe 3 – Information policière, judiciaire et correctionnelle

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
<p>9. Mettre en place un programme d'aide financière d'urgence afin de faciliter la sortie d'un milieu dangereux pour les personnes victimes, notamment de violence conjugale</p>	<p>MJQ</p>	<p>CNESST (Direction de l'IVAC)</p>	<p>Le programme d'aide financière d'urgence est disponible dans toutes les régions du Québec, sauf dans le Nord-du-Québec où des démarches sont en cours pour son déploiement.</p> <p>1. En date du 29 février 2024, l'aide financière d'urgence a permis à près de 500 personnes victimes de violence conjugale ou de violence sexuelle de quitter rapidement une situation dangereuse alors qu'elles n'en avaient pas les moyens. Depuis son lancement, ce sont plus de 700 personnes victimes qui ont bénéficié de l'aide financière d'urgence.</p>	<p>En cours</p>
<p>10. Étendre à quatre régions supplémentaires le Service d'évaluation des conjoints violents au stade de la mise en liberté provisoire</p> <p><i>(S'inscrit en complémentarité avec l'action 35 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023)</i></p>	<p>MSP</p>	<p>DPCP, MJQ</p>	<p>L'implantation du service s'est faite en trois phases : une première en 2018, une seconde en 2020 et une troisième en 2021.</p> <p>Le service est implanté dans l'ensemble des régions depuis juin 2021. Des travaux sont en cours afin d'adapter le Service aux réalités particulières du système judiciaire en régions éloignées et dans une optique de sécurisation culturelle. Les demandes provenant du Nord peuvent tout de même être traitées actuellement.</p> <p>Entre décembre 2018 et février 2024, 1 494 demandes d'évaluations ont été reçues et un nombre identique d'évaluations ont été produites.</p> <p>Plus de 150 personnes ont été formées au sein du réseau correctionnel pour la mise en œuvre du Service.</p> <p>Plus de 300 activités visant la promotion du service ont été réalisées depuis le début de la mise en œuvre.</p>	<p>Poursuivie</p>

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
11. Développer un outil spécifique pour l'évaluation des personnes condamnées pour une infraction en matière de violence conjugale	MSP		<p>Le projet pilote concernant l'outil d'évaluation intitulé Risque, besoins et analyse clinique – Personnes contrevenantes du Québec (RBAC-PCQ), bonifié par une sous-échelle permettant d'évaluer le risque de récidive en matière de violence envers les partenaires intimes, a eu lieu du 16 février 2022 au 22 janvier 2023.</p> <p>Des professionnelles et des professionnels expérimentés issus de chacune des Directions des services professionnels correctionnels et des établissements de détention ont pris part à ce projet.</p> <p>Une collaboration avec des organismes communautaires et universitaires a permis de concevoir cet outil expérimental. Les analyses psychométriques préliminaires sont en cours.</p>	En cours
12. Évaluer la pertinence d'étendre le Programme de surveillance accrue afin d'inclure toutes les personnes contrevenantes ayant reçu une sentence pour violence conjugale	MSP		<p>Au terme de son analyse, le MSP considère que l'orientation systématique et sans évaluation préalable vers le Programme de surveillance accrue (PSA) ne constitue pas un moyen efficace d'accroître la sécurité des victimes de violence conjugale.</p> <p>Un mécanisme de dépistage systématique de toutes les personnes contrevenantes ayant reçu une sentence pour violence conjugale en vue d'évaluer la pertinence de les orienter vers le PSA a toutefois été mis en place. De plus, les canaux d'échange de renseignements entre les services correctionnels et les corps de police sont révisés et bonifiés, et ce, en continu.</p>	Terminée

Axe 4 – Partage de l’expertise et développement des connaissances

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l’action
<p>13. Bonifier la coordination et l’animation du Comité de travail sur la violence conjugale visant à assurer le suivi et le développement de la mise en œuvre du Plan d’action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023</p> <p><i>(S’inscrit en complémentarité avec l’action 43 du Plan d’action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023)</i></p>	SCF	<p>Ministères et organismes engagés dans le Plan d’action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023</p>	<p>En juin 2019, des partenaires des milieux gouvernemental, communautaire et de la recherche ont été consultés au sujet de leurs attentes quant aux modalités de fonctionnement d’un forum des partenaires en violence conjugale.</p> <p>Ce dernier a finalement pris la forme d’un comité de travail. Ce comité s’est réuni une première fois le 26 février 2020; 52 personnes, d’une vingtaine d’organismes différents, ont participé à cette rencontre.</p> <p>Une deuxième rencontre s’est tenue par visioconférence le 27 janvier 2021. Au total, près de 100 personnes venant de MO et d’organisations du milieu ont pu discuter des interventions gouvernementales en matière de violence conjugale.</p> <p>Des rencontres du Comité de travail sur la violence conjugale se sont tenues le 10 juin 2021, le 16 février 2022, le 23 novembre 2022 et le 22 novembre 2023. De nouveaux partenaires ont été invités à s’y joindre. Près de 50 organisations gouvernementales et du milieu ont pris part aux discussions. Lors de chacune des rencontres, une portion du temps a été réservée à l’état de situation des actions gouvernementales en matière de violence conjugale. Lors de la rencontre de novembre 2022, du temps a été accordé pour parler de la nouvelle Stratégie intégrée en violence 2022-2027. La bonification de cette Stratégie a également été présentée à la rencontre du 22 novembre 2023, avant le dévoilement public des 13 actions nouvelles ou bonifiées.</p>	En cours
<p>14. Mener une étude de faisabilité quant à l’implantation de bracelets antirapprochements comme</p>	MSP	DPCP, MJQ	<p>Le MSP a confié le mandat de mener une Étude de faisabilité quant à l’implantation de bracelets anti-rapprochements (BAR) (quebec.ca) au Québec à des chercheurs de l’Université de Montréal (M. Jean-Pierre Guay et M. Francis Fortin). Le</p>	Poursuivie

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
moyen de prévention des homicides conjugaux			<p>rapport final a été déposé le 31 octobre 2021 et est maintenant accessible sur le site Web du MSP.</p> <p>La première phase de l'étude (2020-2021) avait pour objectif de répertorier les écrits et les initiatives à travers le monde au sujet de l'utilisation de ces dispositifs en matière de violence conjugale. Le rapport déposé examine l'opportunité d'une telle mesure, notamment sur les plans juridique, éthique et financier ainsi qu'en matière d'intervention policière.</p> <p>La deuxième phase de l'étude (2021-2022) consistait à analyser les conditions clés et les enjeux à prendre en considération pour le déploiement d'un éventuel projet pilote, en collaboration avec les partenaires du MSP (MJQ et DPCP). Le rapport de faisabilité a été remis le 30 septembre 2021.</p> <p>Le mandat initial étant terminé, et pour donner suite aux conclusions des rapports portant sur l'étude de faisabilité, il a été annoncé le 1^{er} décembre 2021 que le MSP procéderait à l'implantation du bracelet antirapprochement comme moyen de prévention des infractions en contexte conjugal, y compris les homicides conjugaux.</p> <p>Ce projet de déploiement s'est échelonné entre mai 2022 et septembre 2023. Il sera accompagné d'une étude portant sur les effets de l'implantation du BAR sur la récidive. Cette étude sera déposée en mars 2025.</p>	

Action additionnelle

Action	MO responsable	MO collaborateur	État de situation au 31 mars 2024 : Grands livrables et travaux majeurs planifiés	Statut de l'action
Financement d'initiatives visant spécifiquement à prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et à accroître la sécurité des femmes et de leurs familles, issues des Premières Nations et Inuit.	SCF		Le SCF a lancé l'appel d'intention 2021-2022 : Violence sexuelle et violence conjugale et familiale en contexte autochtone. Cet appel d'intention visait à apporter des réponses concrètes aux problèmes de violence sexuelle et de violence conjugale et familiale en milieux autochtones. Une enveloppe de 5,4 M\$ était initialement prévue pour cet appel d'intention. Devant l'engouement démontré par les organismes et partenaires autochtones, 6 M\$ ont été ajoutés par le SRPNI à même les fonds accordés pour répondre aux recommandations des commissions d'enquête afin de permettre le financement d'un plus grand nombre de projets. Ce sont donc 30 projets financés depuis mars 2022 dans le cadre de cet appel d'intention.	Terminée

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec 

